

Ville de Gaillard



Tu es en classe de CE2, CM1, CM2 ou au collège, tu souhaites pratiquer une activité sportive ou artistique à la rentrée. Tu peux bénéficier du :



Chèque SPORT ET CULTURE

2020/2021

Avec une réduction* possible
de **30 à 50%** sur ta cotisation.

La Ville de Gaillard favorise le sport
et l'accès à la culture
pour les jeunes

*Attribuée en fonction du quotient familial et calculée sur la déclaration fiscale 2019 ou QF ou numéro d'allocataire
Offre réservée aux quotients familiaux compris entre les tranches de 1 à 10.

Le Chèque SPORT ET CULTURE Mode d'emploi

Comment l'obtenir ?

- Tu dois être en classe de CE2, CM1, CM2 ou au Collège
- Tu dois habiter la commune de GAILLARD
- Tu choisis une activité sportive ou artistique dans une association de Gaillard
- Tu te présentes au guichet unique de la mairie ou au point d'information jeunesse (quartier Porte de France) du 1^{er} septembre au 30 octobre avec :
 - un justificatif de domicile
 - la déclaration fiscale 2019 de tes parents
 - ton quotient familial
- On t'indique la réduction à laquelle tu as droit
- On te remet ton chèque sport et culture que tu donnes à ton club

Attention il n'est remis qu'un seul chèque par enfant et valable que pour une seule activité sur l'année.

Renseigne-toi vite auprès des clubs partenaires :

CLUB D'AÏKIDO
CLUB DE BADMINTON
CLUB DE BILLARD
PETIT THÉÂTRE DE GAILLARD
KICK-BOXING
LE PETIT CONSERVATOIRE DE DANSE CLASSIQUE
CLUB GYMNASTIQUE GAILLARDINE
JUDO CLUB
GAILLARD FUTSAL
ÉCOLE DE MUSIQUE
CLUB DE PÉTANQUE
SPÉLÉO CLUB
PING GAILLARDIN
US ANNEMASSE GAILLARD
BAHIA CAPOEIRA

